

LOIRE ATLANTIQUE **les nouvelles**

Hebdomadaire départemental du Parti Communiste Français - NUMERO 402 - 20 FEVRIER 1986 - Prix 1 F 50

CACHEZ CES SONDAGES QUE JE NE SAURAI VOIR

On connaissait le mal des profondeurs. Depuis quel- que temps, un nouveau mal est apparu : celui des sondages, tous ou presque destinés à faire pression sur l'opinion publique.

Cette maladie n'est pas risible, elle peut devenir grave pour la démocratie si l'on en fait un instrument de pression sur les électeurs, un moyen de détourner le débat politique de ses problèmes de fond.

Justement surtout ne pas parler de ces vrais sondages grandeurs natures, de ces 3 millions de chô- meurs, de ces 83 % de profits réalisés en 4 ans, de ces 500 milliards possédés par 100 000 familles, etc. Le débat Ayrault-Guichard au Neptune, a occulté ce qui constitue l'essentiel, nous étions loin de la flexibilité, loin du pouvoir d'achat, loin du chômage, loin de ces 8 000 personnes à Nantes contraintes de manger au « resto du cœur », loin de ces 500 familles menacées d'expulsion et assignées au tribunal.

Ces sondages, ces statistiques sont le résultat de leur politique, c'est pourquoi, ils ne feront pas grand bruit et pour cause ! Comme ils ne feront pas grand bruit de ce qui se passe dans la quasi totalité des entreprises de Loire-Atlantique.

Peu de bruit en effet sur la progression de la CGT : + 6 % à la SNIAS Bouguenais, + 13 % aux fonde- ries Huard à Châteaubriant, + 5 % à Carnaud... Tout cela acquis sur fond de lutte de classe, n'est- ce pas du vrai, du solide pour l'avenir, pour empê- cher ce qui déjà va trop loin, dans la casse, la mi- sère.

La volonté de faire autre chose existe et à un mois des élections rien n'est joué, des campagnes de presse veulent faire croire que les résultats du 16 mars sont déjà acquis, pourtant des milliers d'élec- teurs n'ont pas encore choisi dans ce département. Telles sont les réalités que l'on veut masquer dans les journaux de la droite comme ceux proches du P.S. : Oui le 16 mars, grâce à la mobilisation des communistes, de ses électeurs, il y aura des élus communistes.

Faut-il que cela gêne pour que l'on vienne dans la presse locale et régionale à de tels trucages pour conduire soi-disant au vote utile.

Or le seul vote utile reste pour aujourd'hui mais aussi pour demain le vote communiste. Oui dans ce département, il est possible de prendre à la droite un siège de député au profit du parti communiste. Dans cet ordre de résultat, trois élus communistes peuvent siéger à l'assemblée régionale.

A ce prix, cela vaut la peine de se battre et de retrousser les manches, car assurément le vrai, le solide, le durable nous poussent à faire plus pour conquérir l'indispensable à la classe ouvrière, à l'ensemble des travailleurs de Loire-Atlantique ; des élus communistes.

M. MOREAU,

Tête de liste du P.C.F. aux élections législatives

CLAUDE BILLARD

membre du Bureau politique du P.C.F.

à Saint-Joachim :

« UN DEPUTE COMMUNISTE EN LOIRE-ATLANTIQUE C'EST POSSIBLE »

Malgré la neige et le verglas, il régnait une chaude atmosphère dans la salle des fêtes de St-Joachim mercredi soir avec Claude Billard, membre du Bureau poli- tique. Présidé par Marc Justy, un vrai débat s'est instauré et les questions fusaient de la salle :

- comment mettre un terme au chô- mage,
- développer le pouvoir d'achat,
- quelle est l'attitude du Parti commu- niste à propos de l'école,
- que proposent les communistes pour la Navale, l'aéronautique,
- les libertés,
- le P.C.F. a-t-il une chance d'avoir un député en Loire-Atlantique, des élus à la région ?

A toutes ces questions Claude Billard répondait avec précision.

On comprend qu'après l'espoir de 1981 et les promesses faites par le Parti socia- liste, la réalité est aujourd'hui différente.

« Ce sont 30 entreprises qui sont en voie de dénationalisation », précisait C. Billard.

« Ce sont 7 500 militants syndicaux qui ont été sanctionnés sous le pouvoir socia- liste et ici, près de nous, les sept de la SNIAS ne sont pas tous réintégrés, pas plus que les quatre des Chantiers Als- thom ».

« Alors oui, pour être bien défendus, il faut des élus communistes, et c'est possible ».

« Dans la Loire-Atlantique, le Parti socialiste compte 4 députés sortants. Il ne vise que sur la réélection de 3 élus. Empêcher la droite de compter 3 élus supplémentaires sur 4 actuels, c'est donc bien voter pour le Parti Communiste Français ».

En effet, le 10^e siège — tous les gens sérieux le reconnaissent — se disputera entre la droite et le Parti communiste. Il s'agit donc d'arracher ce siège à la droite, et en fonction de la loi électorale, c'est le Parti communiste qui sera le mieux placé puisqu'il y aura cette fois 2 sièges de plus.

Chaque député communiste élu c'est un député de droite en moins. Et il est pos- sible de compter le soir du 16 mars un élu communiste en Loire-Atlantique.

Après 28 ans sans député communiste, la classe ouvrière, les travailleurs ma- nuels et intellectuels de ce département, qui ont besoin d'un député communiste, doivent agir d'ici le 16 mars pour que cette possibilité se transforme en réalité et compter à la fois un député et des élus communistes à la région.

Vendredi
7
MARS
20 h 30

Maison du Peuple
ST-NAZAIRE

MEETING avec Claude BILLARD

Membre du Bureau Politique et Délégué régional des Pays de Loire

Sous la Présidence de Jean-Louis LE CORRE

Maire de Trignac - Tête de liste du P.C.F. aux Elections Régionales

et avec la participation de Michel MOREAU

Conseiller municipal de Nantes - Tête de liste du P.C.F. aux Elections Législatives

et les candidats communistes aux Législatives et Régionales

POUR RASSEMBLER
DES MILLIERS DE VOIX
COMMUNISTES AVEC

L'HUMA-
DIMANCHE

VENTE DE MASSE LES
7, 8 et 9 MARS

CELLULES, C.D.H.,
PASSEZ VOS COMMANDES

LES KORRIGANS

8, avenue de la République
ST-NAZAIRE
Tél. 22.44.79

LES LONGS MANTEAUX

LA GITANE

ROCKY IV

NATTY GANN

REVO- LUTION

Horaires les "Korrigans"

Salle 1 : j. v., 14 h 05 - 16 h 25 - 20 h 05 - 22 h 25 ; s. d., 13 h 45 - 16 h 15 - 18 h 15 - 20 h 10 - 22 h 30 ; l. m., 14 h 15 - 20 h 05 - 22 h 25.
Salle 2 : j. v., 14 h 15 - 16 h 20 - 20 h 15 - 22 h 20 ; s. d., 14 h 05 - 16 h 10 - 18 h 15 - 20 h 20 - 22 h 25 ; l. m., 14 h 15 - 20 h 15 - 22 h 20.
Salle 3 : j. v., 14 h 20 - 16 h 20 - 20 h 10 - 22 h 20 ; s. d., 14 h 20 - 16 h 20 - 18 h 20 - 20 h 20 - 22 h 20 ; l. m., 14 h 15 - 20 h 20 - 22 h 20.
Salle 4 : j. v., 14 h 10 - 16 h 20 - 20 h 10 - 22 h 20 ; s. d., 13 h 50 - 16 h 18 h 10 - 20 h 20 - 22 h 30 ; l. m., 14 h 15 - 20 h 10 - 22 h 20.
Salle 5 : j. v. s. d., 14 h - 16 h 30 - 20 h - 22 h 30 ; l. m., 14 h 15 - 20 h - 22 h 30.

LES FILMS DE LA SEMAINE

● **CONTACT MORTEL.** — Film de Hal Barwood. Avec : Sam Waterston, Kathleen Quinlan, Yaphet Kotto, Jeffrey de Munn.
● **LES LONGS MANTEAUX.** — Film de Gilles Béhat. Avec : Bernard Giraudeau, Claudia Ohana, Robert Charlebois.
● **LA COCCINELLE A MONTE-CARLO.** — Film de Vincent McEveety. Distribution : Walt Disney Productions. Avec : Dean Jones, Don Knotts, Julie Sommars, Roy Kinnear.
● **NATTY GANN.** — Film de Jeremy Kagan. Distribution : Walt Disney. Avec : Meredith Salenger, John Cusack, Ran Wise, Lainie Kazan.
● **REVOLUTION.** — Film de Hugh Hudson. Avec : Al Pacino, Donald Sutherland, Nastassja Kinski.
● **MACARONI.** — Film de Ettore Scioia. Avec : Marcello Mastroianni, Jack Lemmon, Daria Nicolai, Isa Danieli.
● **LA GITANE.** — Film de Philippe de Broca. Avec : Claude Brasseur, Valérie Kaprisky, Clémentine Celarié, Stéphane Audran.
● **LES BISOUNOURS.** — Film de Arna Solnik. Dessin animé.
● **TUTTI FRUTTI.** — Film de Michaël Dinner. Avec : Andrew McCarthy,

UGC APOLLO 20 et 21, rue Racine
Tél. 40.20.15.31

AVORIAZ 86
Sélection officielle



CONTACT MORTEL
TWENTIETH CENTURY FOX présente une production BASWOOD / ADERNS
CONTACT MORTEL (WARNING SIGN)
SAM WATERSTON • KATHLEEN QUINLAN
YAPHET KOTTO • JEFFREY DE MUNN • RICHARD DYSART

UGC APOLLO
7 SALLES • 7 FILMS
REPONDEUR : 20.15.31

COMMANDO
interdit moins de 13 ans - dolby stéréo)

CONTACT MORTEL

CHORUS LINE
(VO dolby-stéréo)

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO

MACARONI

L'EFFRONTÉE

ROCKY IV (dolby.)

AMERICAN WARRIORS

A l'affiche à Nantes

APOLLO
1 — 14 h - 16 h 15 - 20 h - 22 h 15 + s. 0 h 20 + m. j. v. 10 h (tarif réduit) : **COMMANDO** (int. — 13 ans) (Dolby-Stéréo).
2 — 13 h 20 - 15 h 30 - 19 h 20 - 22 h 30 + s. 23 h 40 + m. j. v. 10 h (tarif réduit) : **CONTACT MORTEL**.
3 — 13 h 30 - 16 h - 19 h 30 - 22 h + s. 0 h 20 : **CHORUS LINE**.
4 — 13 h 35 - 15 h 45 - 19 h 15 - 21 h 20 + m. j. v. 10 h (tarif réduit) : **LA COCCINELLE A MONTE-CARLO**.
5 — 13 h 40 - 19 h 30 - 21 h 45 : **MACARONI** — 15 h 50 + s. 24 h + m. j. v. 10 h (tarif réduit) : **L'EFFRONTÉE**.
6 — 14 h 10 - 16 h 20 - 20 h 10 - 22 h 10 + s. 0 h 20 + m. j. v. 10 h (tarif réduit) : **ROCKY IV** (Dolby mono).
7 — 14 h 10 - 16 h 20 - 20 h 10 - 22 h 10 + s. 0 h 20 + m. j. v. 10 h (tarif réduit) : **AMERICAN WARRIORS**

Mary Stuart Masterson, John Heard, Donald Sutherland.
● **COMMANDO.** — Réalisation : Mark Lester Avec : Arnold Schwarzenegger, Rae Dawn Chang.
● **LES SUPER-FLICS DE MIAMI.** — Réalisation : Bruno Corbucci. Avec : Terence Hill, Bud Spencer, C.V. Wood Jr., Chief C.B. Seay.
● **L'HISTOIRE OFFICIELLE.** — Réalisation : Luis Puenzo. Avec : Hector Alterio, Norma Aleandro, Hugo Arana, Guillermo Battaglia.
● **GINGER ET FRED.** — Réalisation : Federico Fellini Avec : Giulietta Masina, Marcello Mastroianni.
● **CHORUS LINE.** — Réalisation : Sir Richard Attenborough. Avec : Michaël Douglas, Terence Mann, Sharon Brown, Tony Fields.
● **ROCKY IV.** — Réalisation et scénario : Sylvester Stallone. Avec : Sylvester Stallone, Talia Shire, Burt Young, Carl Weathers.
● **L'EFFRONTÉE.** — Film réalisé par Claude Miller Avec : Charlotte Gainsbourg, Bernadette Lafont, Jean-Claude Brialy, Clotilde Baudon.
● **SANS TOIT NI LOI.** — Film réalisé par Agnès Varda. Avec : Sandrine Bonnaire, Macha Méril, Stéphane Freiss, Laurence Cortadellas.

ARIEL
(13 h 50 - 15 h 55 - 18 h - 20 h 05 - 22 h 10 ; lundi, mardi : 14 h - 16 h 10 - 20 h - 22 h 10).
1 — **LES SUPER-FLICS DE MIAMI.**
2 — **COMMANDO** (dolby-stéréo — int. — 13 ans)
COLISEE
1 — Tous les jours, 14 h - 16 h - 20 h - 22 h : **LA GITANE**.
2 — M. j. v. s. d., 14 h - 16 h : **LES BISOUNOURS.** — M. j. v. s. d., 20 h - 22 h ; l. m., 14 h - 16 h - 20 h - 22 h : **SUBWAY**.
3 — Tous les jours, 13 h 50 - 16 h - 19 h 50 - 22 h : **TROIS HOMMES ET UN COUFFIN**.

GAUMONT
1 — 14 h - 16 h 30 - 19 h 45 - 22 h 10 : **LES LONGS MANTEAUX**.
2 — 13 h 55 - 16 h - 20 h 05 - 22 h 10 + dim. 16 h : **LA GITANE**.
3 — 13 h 45 - 16 h - 19 h 55 - 22 h 10 + dim. 18 h : **NATTY GANN** (Dolby Stéréo).
4 — 13 h 55 - 16 h - 20 h 05 - 22 h 10 + dim. 18 h : **COMMANDO** (int. — 13 ans).
5 — 14 h - 16 h - 20 h 10 - 22 h 10 + dim. 18 h : **ROCKY IV**.
6 — 14 h 05 - 16 h 30 - 19 h 45 - 22 h 10 : **VAMPIRE... VOUS AVEZ DIT VAMPIRE**

KATORZA
1 — 14 h - 16 h - 20 h - 22 h : **TUTTI FRUTTI** (V.F.).
2 — 14 h - 16 h - 20 h - 22 h : **LES LONGS MANTEAUX**.
3 — 13 h 40 - 16 h - 19 h 40 - 22 h : **SOLEIL DE NUIT** (V.F.).
4 — 13 h 50 - 16 h - 19 h 50 - 22 h : **HISTOIRE OFFICIELLE** (V.O.).
5 — 13 h 40 - 16 h - 19 h 40 - 22 h : **GINGER ET FRED** (V.O.).
6 — 13 h 55 - 16 h - 19 h 55 - 22 h : **MACARONI** (V.O.).

LE CINEMATOGRAPHE
Le Cinéma des Enfants :
— Tous les jours à 14 h 30 et 16 h 30 jusqu'à dimanche inclus : **GREMLINS**.
— Tous les jours, 19 h 40 : **SANS TOIT NI LOI**.
— Tous les jours, 21 h 30 : **ON NE MEURT QU'UNE FOIS**.

OLYMPIA
— Tous les jours, 13 h 45 - 16 h - 19 h 45 - 22 h : **REVOLUTION** (Dolby Stéréo) (V.F.).

Gaumont
6 SALLES • Tél. 40.48.29.95

ALAIN TERZIAN
CLAUDE BRASSEUR • VALÉRIE KAPRISKY



LA GITANE
UN FILM DE PHILIPPE DE BROCA
ALAIN TERZIAN • CLAUDE BRASSEUR • VALÉRIE KAPRISKY
PHILIPPE DE BROCA • PHILIPPE DE BROCA • CLAUDE BRASSEUR • VALÉRIE KAPRISKY

LES LONGS MANTEAUX | NATTY GANN (dolby-stéréo)
ROCKY IV | COMMANDO (int. — 13 ans)
VAMPIRE... VOUS AVEZ DIT VAMPIRE

GAUMONT — KATORZA

BERNARD GIRAudeau
LES LONGS MANTEAUX
un film de gilles behat



Claudia Ohana • Robert Charlebois
Bernard Giraudeau • Jean-François Lévesque
Jean-Louis Leconte • Gilles Béhat
Jean-Louis Leconte

ORGANISATION DU PARTI ATTENTION

Ces panneaux électoraux attribués aux listes du PCF sont :
— pour les élections législatives le panneau n° 6,
— pour les élections régionales le panneau n° 2.

Progression de la C.G.T. aux élections professionnelles à l'imprimerie Carnaud

Aux élections professionnelles de l'imprimerie Carnaud à Basse-Indre, la C.G.T. progresse de 5 % pour ce qui est des candidats titulaires et de 6 % pour ce qui est des candidats suppléants.
En 1985 sur 5 sièges à pourvoir la C.G.T. en détenait 3.
En 1986, du fait de la diminution d'effectifs, seul 4 sièges étaient à pourvoir, la confiance des travailleurs en la C.G.T. a permis à celle-ci de conserver 3 SIÈGES

DANS L'HUMA
DU 27 FÉVRIER
Un reportage sur notre département

• NOUVELLES DE LOIRE-ATLANTIQUE PUBLICITÉ •
S.A.R.L. au capital de 50 000 F
Siège social : 41, rue des Olivettes
44000 NANTES Tél. 40.89.72.28
R.C.S. Nantes
N° SIRET 32151223700012
Code A.P.E. : 5120
Gérant : M. Maurice ROCHER
Rédacteur en chef : Joë BUSSON
Associés à parts égales : MM. M. ROCHER, G. GRAVOLLE, M. PRODEAU, J.-Y. COUPEL Gilles BONTEMPS.
Imprimerie Commerciale
32, Bd Laënnec NANTES
C.P.P. n° 52 987

UNE « RICHE » RENCONTRE ÉLECTORALE

Plus de 2.000 F collectés et deux adhésions à la cellule des Ponts

Une trentaine de personnes assistaient samedi après-midi à la rencontre électorale organisée par les communistes des quartiers des Ponts. La Fédération, sa cave voutée et sa cheminée accueillait cette réunion à laquelle participaient Michel Moreau et Catherine Gravoille, candidats sur les listes du PCF. Michel Moreau faisait le bilan de la législature dominée par un Parti socialiste

hégémonique, il montrait les raisons du combat des communistes pour une autre politique, les solutions susceptibles de sortir le pays de la crise où l'enfonce davantage jour après jour, les orientations gouvernementales qui combent d'aise la droite et le patronat.

Michel Moreau et Catherine Gravoille appelaient les participants à voter communiste et à

rassembler jusqu'au 16 mars un maximum de suffrages pour donner à notre département, un député et des conseillers régionaux communistes. Au cours de cette assemblée, deux adhésions étaient enregistrées et plus de deux mille francs collectés à la souscription. A noter que les communistes des Ponts avaient déjà réuni plus de mille cinq cents francs au porte à porte.

souscription nationale du parti communiste français

11ème LISTE (suite)

SECTION DE CARQUEFOU

Marianne Soubrier, 50,00 F; J-Louis Hervé, 300,00 F; Josette Louis, 50,00 F; Gérard Perreau, 200,00 F; J-Paul Pommier, 2^e versement, 150,00 F; Famille Durand, 50,00 F; Dominique Debré, CPIO, 100,00 F.

SECTION DE CHATEAUBRIANT

Madeleine et Michel Prodeau, 2^e versement, 250,00 F.

SECTION DE ST-SEBASTIEN

Alain Tkaczyk, 50,00 F; Thérèse Letrange, 50,00 F; Jacques Rousseau (février), 250,00 F; Lucette Billey, 100,00 F; Jean Piloquet, 20,00 F; Jacques Bertrand, 50,00 F; Joël Richard, 20,00 F; Daniel Gounod, 100,00

F; Gérard Mouillasse, 20,00 F; Gabrielle et Pierre Chemin, 3^e versement, 100,00 F; Augustin Caudrec, 500,00 F; Armand Bernini (janvier-février), 200,00 F; Patrick Chebannier, 600,00 F; J-Marie Morel (janvier-février), 100,00 F; Evelyne Guérin (janvier), 50,00 F; Aline Guibaud (janvier), 50,00 F; Raymond Guimonneau (janvier), 36,00 F; Anonyme cellule Dallidet, 50,00 F; Jacques Fauvel (janvier), 50,00 F; Yves Ardil (janvier), 50,00 F; Yves Maurice, 50,00 F; Gouraud, 100,00 F; Paul Billon, 30,00 F; Maurice Lemasson, 50,00 F; Odette Lemasson, 50,00 F; Robert Beaupic, 20,00 F; Evelyne Gobin, 30,00 F.

Pour la souscription CONCOURS DE BELOTE

La cellule Eugène Chauvin, Chantenay, organise un concours de belote le samedi 22 février 1986 à 14 heures. Centre social des Bouderies (Chantenay). Nombreux lots : Gigot, pastis, épaule d'agneau, langue de bœuf etc..

Bar, sandwiches, bourriches. VENEZ NOMBREUX.

SECTION DE LA PRESQU'ILE GUERANDAISE

Charles Conan, 20,00 F; M. Dehaye, 50,00 F; Michel Vaud, 100,00 F; Cellule Langevin, 100,00 F.

SECTION DE REZE-BOUGUENAIS

Andrée Carteau, 500,00 F; Lucien Lechanasne, 10,00 F; Jean Carton, 10,00 F; René Hubert, 10,00 F; Claude Fravau, 10,00 F; M. Gobin, 10,00 F; Roswitha Boivineau, 100,00 F; Jacques Boivineau, 100,00 F; Anna Picarda, 200,00 F; René Picarda, 200,00 F.

CELLULE D'ORVAULT

J-Pierre Clavaud, 200,00 F.

Total 11^e liste : 22 949,50 F
Total à reporter : 178 996,80 F

12ème LISTE

Report : 178 996,80 F.

SAINT-SEBASTIEN

Mireille Gautier-Roblin (4^e versement), 200,00 F; Jacques Leray, 20,00 F; Aldo Cosmos, 10,00 F; Françoise Tonnerre, 5,00 F; Bernard Sèche, 50,00 F; Pascal Brizay, 15,00 F; André Grossi, 10,00 F; Catherine Traireux, 100,00 F; Marcel Ploquin, 3^e versement janvier, 50,00 F; Jean-Luc Guichon, janvier, 50,00 F; Christian Bernier, 3^e versement janvier, 25,00 F; Anonyme, 10,00 F; Guy et Christine Haudebourg, 200,00 F; Gilles Pilet, 50,00 F; Henri Douineau, 50,00 F; Sympathisants, 200,00 F; Sol Boudjedida,

60,00 F; Marcelle Baron, 500,00 francs.

REZE

André Carteau, 500,00 F.

BASSE-LOIRE

Cellule M. Thorez, 200,00 F; Jean Guéneuder, 50,00 F; Roger Barbotteau, 100,00 F; Georges Barbotteau, 500,00 F.

CARQUEFOU

Cellule Aragon, 200,00 F; Annick Travarin, 100,00 F.

PRESQU'ILE GUERANDAISE

Pierre Le Berche, 300,00 F.

SAINT-NAZAIRE

Michel Marchand, 150,00 F; Paul Gréhand, 10,00 F; Jacky Paquier, 20,00 F; Roger David, 20,00 F; Michel Dago, 20,00 F; Gérard Veillaud, 30,00 F; Alain Epaud, 40,00 F; Bernard Mailard, 25,00 F; Hubert Gillet, 30,00 F; Joël Bocande, 20,00 F; Edouard Chrétien, 20,00 F; Jacques Le Bescond, 50,00 F; Jean-Pierre Catrevaux, 50,00 F; Michel Rival, 100,00 F; Yvon Tengnaud, 200,00 F; Michel Labarre, 10,00 F; Claude Gatepaille, 10,00 F; Félix Leray, 10,00 F; Laurent Agaisse, 10,00 F; Honoré Aoustin, 10,00 F; Claude Baconnais, 20,00 F; Jean Perraudau, 200,00 F; Anonyme, 5,00 F.

NANTES

Juliette Moreau, 100,00 F; Yvette Picart, 100,00 F; Marthe Marc, 50,00 F; Francine et Georges Legoff, 100,00 F; Cellule Cadou, Longchamp, 600,00 F; Liliane Jeanneau, 50,00 F; Yves Cotonnec, 100,00 F; Cellule Kanapa, Pin Sec, 142,20 F; Cellule Guy Mocquet, 590,00 F; Jean-Luc Belaud, 50,00 F; Geneviève Bidault, 150,00 F; André Maurice, 100,00 F; Catherine Gravoille, 200,00 F; Cellule Rutigliano, anonyme, 150,00 F; Gilles et Patricia Rouinière, 2^e versement, 350,00 F; Jean Jahan, 150,00 F; Claudie et Joël Corpard, 3^e versement, 200,00 F; Cellule Roisnet, Beaulieu, 1000,00 F; Cellule Casanova Malakoff, 250,00 F; Cazals, 10,00 F; Monnier, 20,00 F; Ferré, 10,00 F; Anonyme, 35,00 F; Le Roux, 20,00 F; Ménager, 20,00 F; Cellule M. Thorez Port Boyer, 1000,00 F; Cellule Jégo Legoff, 220,00 F; Cellule David, Municipaux, 300,00 F; Huguette Moreau, 50,00 F; Christian Pilloquet, 130,00 F; Monique Espéron, 100,00 F; Cellule Monmousseau, 1000,00 F; Cellule Thaelman, 624,00 F; Théophile Vincent, 10,00 F; Cellule Lefèvre, Batignolles, 250,00 F; Yannick Cheneau, 250,00 F; Gaston Auffret, 250,00 F; Christian Wabont, 250,00 F; Gérard Guevenoux 110,00 F; Guy Perrochaud, 50,00 F; Louis Lebourhis, 15,00 F.

Total 12^e liste : 13 771,20 F
Total à reporter : 192 768,00 F

Une déclaration d'André LAJOINIE

Président du groupe communiste à l'Assemblée nationale

A l'issue de la réunion du bureau de l'Assemblée Nationale où le temps de parole des partis pour la campagne électorale était fixé, André LAJOINIE a fait la déclaration suivante :

« Contrairement aux traditions et notamment au temps d'antenne attribué aux partis représentés par un groupe parlementaire pour la réponse au Premier ministre partagé en quatre quarts, les représentants du groupe socialiste ont imposé une discrimination envers le Parti Communiste Français.

Notre parti ne disposera que de vingt minutes contre quarante cinq minutes à l'U.D.F., quarante cinq minutes au R.P.R. et soixante cinq minutes au Parti socialiste.

Les représentants du groupe communiste ont voté contre cette décision injuste qui aggrave la main-mise du gouvernement et du P.S. ainsi que de la droite sur les médias dans cette campagne électorale ».

POUR FR 3 :

Y-a-t-il un Parti Communiste ?

Nous publions ci-dessous un courrier adressé à Monsieur le Directeur de FR 3 Pays de Loire, par notre camarade Guy TEXIER de Saint-Nazaire.

Monsieur le Directeur,

Je n'ai pas souvent l'occasion, en fonction de mes horaires de travail, de pouvoir regarder les informations régionales télévisées sur FR 3 Pays de Loire.

Le jeudi 13 février j'ai pu prendre connaissance des informations comme je le fais à chaque fois que cela m'est possible. Au programme des informations il y avait la « Publicité électorale », ce qui m'a semblé bien dans une période pré-électorale aussi intense.

Dans cette émission ont été présentées à plusieurs reprises les affiches du RPR-UDF avec M. Olivier Guichard et celles du P.S. avec M. Jean-Marc Ayrault et deux de ses co-listiers.

Je suis adhérent du Parti Communiste Français. Je m'acquiesce comme tous mes concitoyens, de mes impôts et de la Redevance Télévision et j'ai donc droit de pouvoir prétendre à une information complète, pluraliste et objective de la part du service public qu'est la Télévision.

Or j'ai constaté que les affiches, du même type, du Parti Communiste Français, représentant mes camarades Jean-Louis Le Corre et Michel Moreau n'ont pas été présentées et je suis indigné par cette façon de tromper l'opinion publique en tentant à faire croire qu'il n'existerait que deux listes, celle du RPR-UDF et celle du P.S.

Je tiens à protester contre cette falsification et ce parti-pris, contre ce manque de respect du pluralisme, d'objectivité que je suis en droit d'attendre d'un service public.

Je vous demande de corriger cette inadmissible attitude en présentant dans les mêmes conditions l'affiche du Parti Communiste Français.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur mes salutations.

Guy TEXIER.

DES RÉUNIONS AVEC LES CANDIDATS DU PCF

21 février : PONCHATEAU.

23 février : MALVILLE - Joël BUSSON, Catherine CAIVEAU.

24 février : NANTES, avec Claude BILLARD, Michel MOREAU, Jean-Yves COUPEL.

28 février : SAINT-HERBLAIN, avec Michel MOREAU et Luc DENIS.

28 février : BOUGUENAIS, avec Claude CONSTANT.

1^{er} MARS : SAINT-SEBASTIEN, avec Marcel GUILLÉ, Bernard LETRANGE, Gilles BONTEMPS.

1^{er} MARS : REZÉ, avec Michel MOREAU, Claude CONSTANT.

6 MARS : CHATEAUBRIANT, avec Joël BUSSON, Maurice JARRY.

8 MARS : LA BOISSIERE, avec Michel MOREAU, Jocelyne CAILLEAU.

13 MARS : LA CHABOSSIERE, avec Michel MOREAU, Luc DENIS, Rosa RINCE.

14 MARS : COUERON, avec Jean PERRAUDEAU, Rosa RINCE, Luc DENIS.

RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX DE LA SOUSCRIPTION
24 et 25 Février dans chaque section
avec la participation des membres du Bureau Fédéral

A la suite d'oublis ou d'erreurs techniques, il arrive que des noms peuvent être omis d'une liste, nous demandons aux camarades de nous informer de nous faire part de leurs remarques.

Ainsi dans la 10^e liste, on nous signale que Augustin CAUDREC, vétéran du PCF, devait figurer à la section de St-Sébastien avec un versement de 500 F. Nos excuses à Augustin et merci de votre collaboration.

AVIS AUX ELECTEURS

Réalisé à partir de l'Humanité du 18 février

Le 16 mars prochain, pour la première fois, les Françaises et les Français auront à élire en même temps leurs députés et leurs conseillers régionaux. Ce jour-là, pour la première fois depuis les élections législatives de janvier 1956, on élira les députés à la représentation proportionnelle départementale, au scrutin de liste. Il n'y aura donc qu'un seul tour. Mais il y aura deux urnes, deux listes, deux résultats différents.

Une présentation, que nous souhaitons aussi claire que possible, de ces nouveautés 1986 nous a donc parue utile. C'est l'objet de cet « avis aux électeurs ». Qui n'aurait garde d'oublier le plus important : la recommandation de mettre dans l'urne, pour l'élection législative comme pour l'élection régionale, le bulletin communiste.

Parce que toutes les voix communistes seront comptabilisées au soir du 16 mars pour apprécier son influence nationale.

Parce que dans de nombreux départements elles serviront à élire un député communiste et que plus ils seront nombreux mieux les travailleurs pourront être défendus.

Parce que ces voix serviront, enfin, à élire des conseillers régionaux communistes dans toutes les régions et qu'avec eux les électeurs seront sûrs d'avoir voix au chapitre régional.

Là, ce n'est plus un avis : c'est un conseil, et le meilleur qui soit !

E UN SEUL TOUR, DEUX ELECTIONS

EN application de la nouvelle loi électorale (du 10 juillet 1985) il n'y aura qu'un seul tour. On ne votera qu'une seule journée : celle du dimanche 16 mars 1986.

Mais on votera deux fois : une pour les députés, l'autre pour les conseillers régionaux. Il y aura donc deux urnes et des enveloppes de couleur différente (bleues et orange), les listes étant, elles, imprimées noir sur blanc. Des flèches et des étiquettes, bleues et orange, distingueront les bureaux.

On votera par département (et non plus par circonscription) pour élire 570 députés et 1.840 conseillers régionaux, selon le système de la représentation proportionnelle (voir ci-dessous). Le bulletin ne devra être ni raturé ni surchargé sous peine d'annulation. Le panachage et le vote préférentiel ne sont pas admis. Les conseillers régionaux seront élus pour la première fois au suffrage universel direct. Ils participeront désormais à l'élection des sénateurs, au même titre que les députés, les conseillers généraux, les représentants des conseils municipaux.

P ETES-VOUS INSCRIT SUR LES LISTES

OUR voter il faut être inscrit. La liste a été, comme chaque année, close au 31 décembre 1985. Cependant, vous pouvez encore vous faire inscrire si vous atteignez vos dix-huit ans entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 1986 à minuit ou encore si vous êtes fonctionnaire muté après le 31 décembre ou militaire démobilisé après cette date, les demandes devant être déposées le 6 mars. Vous pouvez contrôler sur la liste électorale si vous êtes bien inscrit (mairie de votre résidence — bureau des élections). Si vous avez été radié sans motif, vous pouvez déposer un recours devant le tribunal d'instance (procédure gratuite).

Carte d'électeur : vous devez la présenter pour voter, accompagnée d'un papier d'identité. Mais elle n'est pas indispensable. Si vous êtes inscrit sur la liste et justifiez de votre identité, vous pourrez voter, même sans carte. Il n'y aura de nouvelles cartes que pour les nouveaux inscrits. Ils devraient la recevoir au plus tard quatre jours avant le vote. Sinon, ils pourront la réclamer auprès de leur mairie.

L UN VOTE A LA PROPORTIONNELLE

LE vote du 16 mars aura lieu à la proportionnelle. C'est la loi du 10 juillet 1985 qui le précise ainsi : « Les députés sont élus dans les départements, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Le département forme une circonscription » (art. L. 123). La liste comprend autant de candidats que de sièges à pourvoir plus deux afin de pouvoir remplacer un député élu « dont le siège deviendrait vacant pour quelque cause que ce soit » (art. LO 176).

Dans le cadre du département, chaque voix compte et peut servir à faire élire un ou plusieurs députés supplémentaires. Nous donnerons ci-dessous des exemples concrets.

Seules les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés peuvent participer à l'opération de répartition des sièges.

Avec ce système, inutilisé en France depuis 1956, il y aura des députés communistes dans des départements qui en étaient injustement privés depuis cette époque.

V COMBIEN DE VOIX POUR UN ELU ?

OICI le mode de calcul expliqué par le ministère de l'Intérieur. On divise le nombre de voix obtenu par chaque liste dépassant les 5 % par le nombre de sièges à pourvoir dans le département. On classe en ordre décroissant les chiffres ainsi obtenus. On peut également recourir au système du quotient. On procède alors ainsi : on divise le nombre de suffrages exprimés recueillis par les listes ayant obtenu plus de 5 % des voix par le nombre de sièges. On attribue à chaque liste un siège chaque fois qu'elle atteint ce quotient (un pour une fois, deux pour deux fois, etc.).

On procède ensuite à l'attribution du reste des voix de la façon suivante. On ajoute fictivement à chaque liste un siège à ceux dont elle bénéficie déjà. On divise ensuite le nombre de voix de chaque liste par le chiffre ainsi obtenu. C'est le plus fort chiffre (plus forte moyenne) qui obtient le siège. On recommence l'opération autant de fois qu'il reste de sièges à pourvoir.

Prenons un exemple fictif et un exemple choisi sur les résultats de 1981.

Prenons une circonscription où cinq sièges sont à partager entre sept listes. Suffrages exprimés : 300.000.

Liste A : 99.000 voix (33 %).
Liste B : 87.000 (29 %).
Liste C : 57.000 (19 %).
Liste D : 33.000 (11 %).
Liste E : 12.000 (4 %).
Liste F : 9.000 (3 %).
Liste G : 3.000 (1 %).

Les listes E, F et G sont éliminées. Divisons les suffrages des listes A, B, C et D par 5. Nous obtenons :

A : 19.800, soit un siège. Divisons par 2 = 9.900, soit un siège.
B : 17.400, soit un siège. Divisons par 2 = 8.700, soit un siège.
C : 11.400, soit un siège. Divisons par 2 = 5.700.
D : 6.600.

Les sièges reviennent aux listes A (2), B (2), C (1).

Prenons la méthode du quotient.

Nombre de voix des quatre listes restant en présence : 276.000.
Quotient électoral : 276.000 : 5 = 55.200.

Les listes A, B et C ont donc un siège. Restent deux sièges à attribuer. On va donc diviser le nombre de voix de chaque liste par le nombre de sièges déjà obtenu plus un.

Liste A 99.000 : 2 = 49.500.
Liste B 87.000 : 2 = 43.500.
Liste C 57.000 : 2 = 28.500.
Liste D 33.000 : 1 = 33.000.

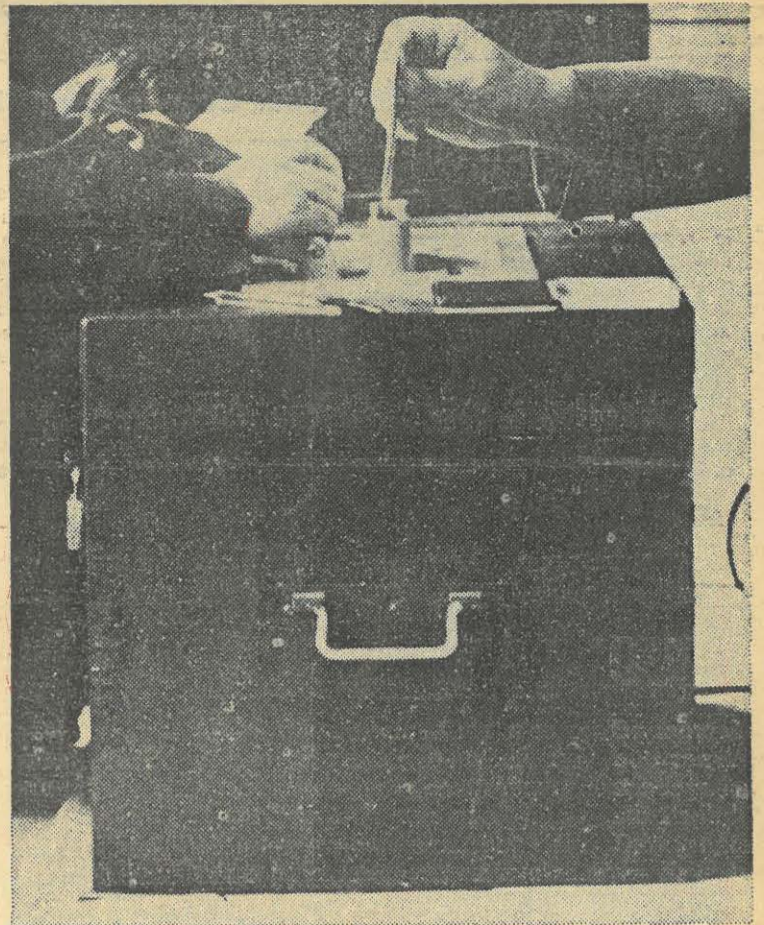
Le quatrième siège est donc attribué à la liste A. On recommence alors pour l'attribution du cinquième et dernier siège.

Liste A 99.000 : 3 = 33.000.
Liste B 87.000 : 2 = 43.500.
Liste C 57.000 : 2 = 28.500.
Liste D 33.000 : 1 = 33.000.

Le siège est donc attribué à la liste B, qui a la plus forte moyenne. Au total, la liste A a donc deux sièges ; la liste B deux sièges ; la liste C un siège. Les quatre autres listes n'en obtiennent aucun (1).

P POUR VOTER PAR PROCURATION

PEUVENT voter par procuration les électeurs se trouvant dans l'impossibilité d'être présents le jour du scrutin. Le Code électoral précise (art. L. 71) « que des obligations dûment constatées retiennent éloignés de la commune « sur la liste électorale de laquelle ils sont inscrits ». Le code mentionne notamment les professions créant obligation de déplacement (marins, aviateurs, cheminots, journalistes, forains,



Le même geste, deux fois. Pour les députés, pour les conseillers régionaux.

artistes, etc.), les malades (femmes en couches, infirmes dans l'incapacité de se déplacer), les curistes, les vacanciers, etc., électeurs ayant leur résidence et exerçant leur activité professionnelle en dehors du département où ils sont inscrits ainsi que leur conjoint. Le mandataire doit être inscrit dans la même commune que le mandant. Un mandataire ne peut disposer de plus de cinq procurations (dont deux au plus établies en

France). Le mandant a toujours la faculté de résilier sa procuration. Il peut même voter personnellement s'il se présente au bureau de vote avant son mandataire.

Le vote par correspondance n'existe plus depuis 1975.

(1) Exemples pris dans l'ouvrage « l'ABC des élections-Prat Europa ».

Conseil municipal de Nantes du 17 février 1986

TANT QU'ON A LA SANTÉ...

M. Chauty était annoncé souffrant. Mais les nécessités de la campagne électorale sont impitoyables, car il est tout de même venu présenter les premiers dossiers, en commençant par une déclaration d'autosatisfaction sur sa politique depuis trois ans.

Paul Le Guilloux, pour les élus communistes, devait souligner l'indécence d'une telle provocation politicienne, au moment même où 500 locataires des HLM sont poursuivis devant les tribunaux dans les conditions inadmissibles que l'on sait.

Parmi les dossiers présentés par le maire en personne, l'on posait le problème de la mise en place d'un réseau câblé. Cela a conduit les élus communistes à voter la création d'une société d'économie mixte d'exploitation, mais en soulignant avec force qu'il fallait s'attendre à des luttes à venir : pour imposer la technique de la fibre optique, d'intérêt stratégique national, alors que dans ce domaine, le gouvernement socialiste se couche bien vite devant les Américains, au risque de menacer l'existence même d'entreprises telles que la CGCT ; lutte également — très difficile quand on connaît les pratiques de la droite — pour que ce futur outil de communication ne soit pas monopolisé (droite nantaise + Hersant ?), et c'est pourquoi les élus communistes ont proposé une représentation des usagers.

Un projet de parking place du Commerce a permis à Michel Moreau de s'interroger sur le bien-fondé du choix de l'emplacement (pourquoi pas sous le square J.-B. Daviais ?) et surtout sur les risques qu'en découleraient pour une politique cohérente de circulation, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché le conseiller MRG de se rallier à la droite sur ce dossier.

Après examen des quatre premiers dossiers, et après 2 h 45 de séance, le maire put laisser son premier adjoint, rayonnant,

présider la séance. Morne plaine... Serait-ce une nouvelle méthode imaginée par la droite ? Il n'y a pas de petits dossiers, mais ils deviennent de plus en plus inconsistants, et quand il y a du « tirage » à droite, le dossier est purement et simplement retiré de l'ordre du jour. C'est ainsi que le Conseil fut privé d'un débat sur l'éventuel financement par la ville d'un « cours intensif européen de cosmétologie appliquée »...

Il fallut toutefois, à travers plusieurs dossiers que M. Le Masne voulut faire passer bien vite, que les élus communistes soulignent le peu de cas que la majorité fait de l'argent des contribuables nantais, d'exonérations en passations de marchés négociés reconnaissant en fait le pouvoir des ententes entre fournisseurs.

Lorsqu'enfin M. Chenard, bien après un autre élu socialiste se permettant de parler de « droits de l'opposition et de devoirs de la majorité », oubliant l'usage de l'article 49-3 au Parlement, voulut dédouaner le P.S. en matière de logement, Jocelyne Cailleau rappela que les décrets d'application de la loi Quillot ne voient pas le jour et qu'en matière d'expulsions, si l'attitude de la droite est scandaleuse, le gouvernement actuel porte une lourde responsabilité dans la situation économique et sociale actuelle. Quant à eux, les quatre conseillers municipaux communistes de Nantes étaient aux côtés des locataires de l'OPHLM, le mardi 4 février pour tenter de se faire entendre auprès du maire et du commissaire de la République. C'est sans doute pour cela que M. Pervenche, président de l'Office HLM, et connu par ailleurs pour la « casse » de la création culturelle à Nantes s'est cru autorisé à dire que, tout cela, c'était une affaire d'agitateurs, parmi lesquels il range... le syndicat de la magistrature (sic).